



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 15 de l'ordre du jour

Culture de paix

Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport, soumis en application des résolutions [73/126](#) et [73/129](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général présente un aperçu des activités menées par les entités concernées des Nations Unies en vue de promouvoir une culture de paix et un dialogue entre les religions et les cultures. Il fait également le point sur les travaux entrepris à cet égard, en soulignant les progrès accomplis, les principales tendances et les questions clefs, ainsi que les mesures prises au niveau national pour intensifier les efforts. En sa qualité de chef de file lors de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a élaboré le présent rapport, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et les autres entités concernées des Nations Unies.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 73/126 sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix et sa résolution 73/129 sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur les mesures prises par les États Membres et par les entités des Nations Unies aux fins de l'application de ces résolutions.

2. Ces vingt dernières années, un vaste consensus s'est dégagé sur le recours au dialogue interculturel et interreligieux pour favoriser et pérenniser la paix et l'action dans ce sens s'est élargie dans l'ensemble du système des Nations Unies. En proclamant l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix, l'Assemblée générale a engagé la communauté internationale à plaider d'une seule voix pour un ensemble de valeurs, d'attitudes, de traditions, de comportements et de modes de vie fondés sur le respect, la non-violence et la promotion des droits de la personne. Elle a consolidé cette démarche en proclamant la période 2001-2010 Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde et en faisant de 2010 l'Année internationale du rapprochement des cultures. Elle a maintenu cette dynamique en proclamant la période 2013-2022 Décennie internationale du rapprochement des cultures, dont les domaines prioritaires constituent un cadre général pour les activités menées par le système des Nations Unies à cet égard. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015, la corrélation entre la paix et le développement est un fil conducteur commun aux 17 objectifs de développement durable, dont l'objectif 16, qui met l'accent sur la paix, la justice et des institutions efficaces.

3. Le monde connaît des mutations démographiques et technologiques qui ouvrent de nouvelles perspectives tout en posant des difficultés inédites en matière d'édification et de pérennisation de la paix. La nature transnationale et évolutive des progrès de l'informatique et des communications, des migrations et des changements climatiques engendre à la fois des opportunités et des risques. Aujourd'hui, la planète compte 1,8 milliard de jeunes âgés de 10 à 24 ans, dont beaucoup vivent dans des pays à faible revenu. Le rapprochement des peuples au-delà des frontières et des démarcations traditionnelles donne naissance à de nouveaux modes de communication, d'expression créative et de partage de l'information.

4. Pluriel et diversifié, le monde d'aujourd'hui est aussi de plus en plus instable. La multiplication des plateformes et des canaux de communication offre un terrain fertile à la discrimination, à la haine et à la xénophobie. Ces dernières années, la montée troublante de la violence et des conflits a sérieusement entravé le développement inclusif et durable, érodant les institutions démocratiques et privant des millions de personnes de sécurité, de ressources, de droits et de perspectives. Ce phénomène touche principalement les pays à faible revenu, où la pauvreté est aggravée par des conflits de plus en plus longs et complexes, qui sont souvent entretenus par des acteurs non étatiques et dont les victimes sont essentiellement des civils. En outre, les crises désagrègent et affaiblissent la gouvernance et l'ordre public, sapant le potentiel d'édification de la paix et favorisant l'instabilité et l'impunité. La menace de l'extrémisme violent et du terrorisme se répand. Pour s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits afin de mieux prévenir les crises et la reprise des hostilités, il faut un engagement de la part des gouvernements et des sociétés tout entières, ainsi que des stratégies multidimensionnelles, y compris des réformes structurelles qui permettraient de progresser dans la réalisation du Programme 2030.

5. Par ailleurs, en raison de la nature évolutive des conflits, les démarches entreprises par le passé pour édifier la paix ne sont plus aussi efficaces qu'auparavant. Des approches plus globales, intégrées et préventives s'imposent. Empêcher le déclenchement ou la reprise d'un conflit contribue à accroître la prospérité économique, à briser le cycle de la vulnérabilité, à renforcer la résilience des populations locales et des institutions, à maintenir les acquis du développement et à faire progresser la mise en œuvre des plans de développement durable, notamment la croissance économique inclusive. Au vu du contexte mondial actuel et de l'attention accrue accordée à la prévention des crises, il s'impose de doter les populations des outils et des compétences nécessaires pour appréhender la diversité ethnique, religieuse et culturelle, favoriser la cohésion sociale et maîtriser les facteurs de risque des crises.

6. Tenant compte de cette évolution, le système des Nations Unies et les États Membres ont mis un accent manifeste sur la prévention des crises, la pérennisation de la paix et la mise en œuvre du Programme 2030 dans le cadre des activités menées pendant la période considérée (avril 2018 à mai 2019). En outre, le système des Nations Unies s'est mobilisé autour de manifestations clefs qui ont mis en évidence des principes pertinents. La commémoration du soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les célébrations de l'Année internationale des langues autochtones (2019) ont mis en lumière l'importance de l'inclusion dans le cadre des processus d'édification de la paix et de dialogue, une démarche qui vise à intégrer systématiquement les groupes vulnérables, marginalisés et sous-représentés. L'engagement de ne laisser personne de côté qui a été pris au titre du Programme 2030 et les efforts constants en faveur d'une généralisation du respect des droits de la personne sous-tendent ces efforts.

II. Promotion de la compréhension mutuelle et de la connaissance réciproque de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse

7. Afin de mieux faire connaître l'histoire du continent africain et de sa diaspora, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'est associée à la Fédération panafricaine des cinéastes, à la Film Foundation et à la Cineteca di Bologna pour lancer le Projet du patrimoine cinématographique africain, dont le but est de restaurer et de préserver 50 films africains présentant un intérêt historique, culturel et artistique. Dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), le Département de la communication globale de l'ONU a continué d'encourager la sensibilisation du public et le respect à l'égard des contributions que les personnes d'ascendance africaine apportent aux sociétés, grâce à plusieurs manifestations spéciales et à des supports multimédias. En 2018, poursuivant la réflexion sur les conditions d'une réconciliation et d'une paix durables dans les sociétés post-esclavagistes, l'UNESCO a organisé deux séminaires internationaux sur le thème « Guérir les blessures de l'esclavage ».

8. Lancé il y a plus de 30 ans et comptant 40 pays participants, le projet « Routes de la soie » de l'UNESCO est entré dans sa deuxième phase avec l'élaboration d'une initiative en ligne et d'un atlas interactif des échanges culturels le long des routes de la soie, en vue de toucher un public mondial, d'approfondir les connaissances et de tisser des liens entre personnes issues de différentes communautés vivant le long de ces itinéraires. En 2018, plus de 6 000 jeunes originaires d'une centaine de pays, traversés ou non par les routes de la soie historiques, ont participé à un concours international de photographie sur le thème « Regard de la jeunesse sur les routes de la soie ». La promotion du dialogue et des échanges régionaux fondés sur le

patrimoine culturel des routes de la soie a été mise en avant lors de la Conférence sur le dialogue des civilisations asiatiques, tenue à Beijing en mai 2019. La Conférence a notamment débouché sur la signature d'un accord par l'UNESCO et le Gouvernement chinois, dans le but d'offrir des bourses à de jeunes chercheurs travaillant sur des questions liées aux routes de la soie. En 2019, pour renforcer la coopération régionale et promouvoir la recherche et la production de savoirs sur le dialogue interculturel et interreligieux en Asie centrale, l'UNESCO et les autorités du Kazakhstan ont signé un accord portant création d'un centre international de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO et destiné au rapprochement des cultures.

Encadré 1

Le relèvement postconflit de la ville de Mossoul

Lancée en février 2018, l'initiative de l'UNESCO intitulée « Faire revivre l'esprit de Mossoul » a pour objectif premier de promouvoir la cohésion sociale et la paix grâce à une approche intégrée en faveur du relèvement de la ville iraquienne dévastée.

Centre séculaire de connaissances et d'échanges au Moyen-Orient, Mossoul incarne l'identité plurielle du peuple iraquien. De 2014 à 2017, paralysée par la violence, la ville a été fortement endommagée et a vu ses espaces d'expression et de dialogue restreints, voire supprimés. En Iraq, plus de 3 millions de personnes ont été déplacées et 8,7 millions ont eu besoin d'une aide humanitaire. Les infrastructures et les institutions ont été réduites à l'état de ruines, les activités éducatives et culturelles ont été interrompues et une vingtaine de sites culturels et religieux ont été détruits.

Avec l'appui des Émirats arabes unis, de l'Union européenne, de l'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas, des autorités flamandes, de la Belgique, de la Hongrie et de l'Italie, l'UNESCO collabore avec le Gouvernement et le peuple irakiens pour ranimer la vie sociale et culturelle de la ville. Les activités s'articulent autour des trois priorités essentielles suivantes : récupérer le patrimoine culturel endommagé ; améliorer l'accès à une éducation de qualité et renforcer les systèmes éducatifs ; revitaliser les lieux d'importance sociale, culturelle et intellectuelle. L'UNESCO coordonne les efforts internationaux visant à rouvrir les institutions culturelles, les bibliothèques et les musées de la ville et à restaurer son patrimoine urbain unique. En outre, elle s'efforce de fournir les outils éducatifs nécessaires pour réconcilier les communautés divisées et de leur insuffler la résilience nécessaire pour rejeter les facteurs d'incitation et d'attraction associés à l'extrémisme violent. L'ouverture du dialogue avec la société civile, notamment les jeunes, dans le cadre d'initiatives visant à favoriser la confiance et la contribution à l'avenir de la ville, est au cœur de ces efforts.

9. Accueilli par le Gouvernement de l'Azerbaïdjan et organisé en partenariat avec l'UNESCO, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale du tourisme, le Conseil de l'Europe et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, le cinquième Forum mondial sur le dialogue interculturel s'est déroulé à Bakou en mai 2019. Il s'est articulé autour des trois thèmes centraux suivants : gestion de la diversité ; jeunesse et esprit d'initiative interculturelle ; déplacements et sécurité humaine. Le Forum a notamment cherché à renforcer son rôle de plateforme porteuse d'une action concrète, en utilisant

des formats innovants et en visant des résultats ambitieux grâce à de nouvelles collaborations stratégiques. Tenu en parallèle dans le cadre du Programme de jumelage et mise en réseau des universités de l'UNESCO et du Réseau des chaires UNESCO du dialogue interreligieux pour la compréhension interculturelle, le troisième Forum académique sur le dialogue interculturel a porté sur la gouvernance de la diversité religieuse et a réuni des chaires UNESCO, des experts externes et l'Équipe spéciale interinstitutions sur la collaboration avec les acteurs confessionnels pour le développement durable.

10. Environ 40 % des quelque 6 700 langues parlées dans le monde, dont la plupart sont des langues autochtones, sont menacées d'extinction. Le Département de la communication globale s'est associé à l'UNESCO et au Département des affaires économiques et sociales pour promouvoir l'Année internationale des langues autochtones et sensibiliser le public à la ressource précieuse que représentent ces langues, qui sont à même d'enrichir la culture de paix et d'accroître la cohésion sociale. Lors de la dix-huitième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, tenue du 22 avril au 3 mai 2019, le Département de la communication globale a également mis en place un « espace réservé aux médias autochtones », leur offrant un lieu d'échange et facilitant leur couverture de la manifestation.

11. Plusieurs initiatives politiques lancées au cours de la période considérée avaient pour objectif la lutte contre l'exclusion, la discrimination, le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, plus particulièrement dans le domaine de l'éducation. Dans deux rapports d'orientation intitulés « The European Migrant Crisis: Psychology, Conflict, and Intergroup Relations » et « Addressing racism through fact-based education and fact-based policies », l'Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité de l'Université des Nations Unies (UNU) a formulé des recommandations sur le règlement des conflits entre groupes, l'intégration des migrants et la lutte contre le racisme à leur égard dans l'Union européenne. Publié conjointement en 2018 par l'UNESCO et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le document intitulé « Prévenir l'antisémitisme par l'éducation : lignes directrices à l'intention des décideurs politiques » avait pour but de développer la résilience des jeunes face aux préjugés et idéologies antisémites. En 2018, à la suite de la Conférence internationale sur l'éducation et l'Holocauste de 2017, neuf projets d'éducation sur l'Holocauste, destinés aux apprenants et aux enseignants et portant sur divers contextes historiques, ont été menés dans plusieurs pays, notamment en Afrique du Sud, en Indonésie, en Ukraine et en Namibie.

12. Si de nombreux exemples illustrent le rôle crucial que joue le dialogue interculturel dans l'édification de sociétés unies et la pérennisation de la paix dans la diversité, les indices et les données étayant les facteurs de sa réussite font défaut. En partenariat avec l'Institute for Economics and Peace, l'UNESCO a mis sur pied une initiative visant à recueillir et à exploiter des données sur les environnements propices à un dialogue interculturel efficace. Il s'agit de constituer une base de données factuelles en vue d'améliorer l'élaboration des politiques, afin que ces dernières soutiennent et favorisent les conditions de réussite du dialogue interculturel. Le fondement conceptuel et technique de l'initiative a été établi grâce à des recherches approfondies, y compris une étude préliminaire exhaustive, réalisée en consultation avec des partenaires qui font autorité en la matière, notamment la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Conseil de l'Europe, le Fonds culturel nordique et plusieurs établissements universitaires. Les informations qui ont été recueillies jusqu'à présent sont actuellement compilées dans un rapport qui orientera la collecte, l'analyse et la présentation des données à l'avenir.

13. L'importance que la protection du patrimoine revêt pour la sécurité mondiale fait l'objet d'une prise de conscience croissante. Aussi l'UNESCO s'est-elle appuyée sur les résolutions adoptées ces dernières années par le Conseil de sécurité pour stopper les attaques contre le patrimoine culturel, mettre fin au trafic de biens culturels et lutter contre le financement du terrorisme, tout en diffusant des communications et des récits sur l'action antiterroriste. Dans le cadre des mesures visant à faire participer les jeunes à la protection du patrimoine et en réponse aux attaques contre le patrimoine culturel en Iraq et en République arabe syrienne, l'UNESCO a intensifié ses efforts au titre de la campagne intitulée « Unis pour le patrimoine » (#UnisPourLePatrimoine), en communiquant des contre-messages portant sur les droits de la personne pour déjouer la propagande extrémiste violente.

III. Appui aux efforts de réconciliation et de paix par le dialogue interculturel

14. La tolérance, le pluralisme, le respect de la diversité, l'inclusion, le dialogue entre les civilisations, ainsi que le renforcement de la compréhension entre les religions et les cultures et le respect entre les peuples sont parmi les moyens les plus efficaces de promouvoir la coopération, de lutter contre le terrorisme et de combattre l'extrémisme violent. Les participants à l'atelier sur la mise en œuvre de la Déclaration sur le droit à la paix, tenu à Genève le 14 juin 2018, ont souligné qu'il convenait de renforcer le rôle du dialogue, de la tolérance, de la médiation, de l'assistance et de la coopération dans l'exécution des mandats des mécanismes de procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. L'accent mis sur la prévention donne lieu à des actions plus intégrées en faveur de l'édification de la paix et du développement durable et à une meilleure prise en compte des interdépendances, ce qui confirme la nécessité de se pencher sur la corrélation entre paix et développement pour garantir la cohésion sociale, le développement durable inclusif et des sociétés pacifiques.

15. Durant la période considérée, le Fonds pour la consolidation de la paix a appuyé les démarches de paix et de réconciliation reposant sur dialogue interculturel dans 29 pays. Parallèlement au retrait de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon, il a aidé le Gouvernement et les parties prenantes nationales à édifier et à pérenniser la paix en ouvrant des dialogues aux niveaux national et provincial, notamment lors des sommets des femmes et des jeunes, pour renforcer la cohésion sociale en vue des élections législatives d'avril 2019. Il a également apporté son concours à des initiatives de dialogue transfrontalier entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, la Côte d'Ivoire et le Libéria, El Salvador, le Guatemala et le Honduras, le Tadjikistan et le Kirghizistan, ainsi que le Burundi et la République-Unie de Tanzanie en vue d'accroître la participation citoyenne, de restaurer la confiance, de renforcer les frontières et d'améliorer la sécurité des populations.

16. Sachant que la médiation externe n'est pas toujours possible ou souhaitée dans les pays exposés à un risque de conflit et que les processus de paix endogènes sont plus durables, l'accent a été mis sur la médiation interne et, à cet égard, sur le développement de compétences adéquates en matière de médiation et de dialogue. Ainsi, dans l'exécution du programme conjoint du PNUD et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits, mené en partenariat avec l'Union européenne, une attention particulière a été accordée à la participation des médiateurs internes aux processus de dialogue. Pendant la dernière phase triennale, achevée en mai 2018, 4 555 personnes ont participé à 84 dialogues et consultations, organisés aux niveaux local, régional et national dans neuf pays. Dans les évaluations des formations

dispensées au Malawi et au Togo, une augmentation notable du nombre de médiatrices actives a été signalée. Dans le cas du Yémen, il a été constaté que les médiateurs dans les conflits interreligieux locaux avaient permis d'améliorer la sûreté et la sécurité.

17. Le rôle des femmes en tant qu'actrices de l'édification de la paix a continué d'être mis en avant, en particulier dans le contexte des efforts coordonnés qui ont permis d'allier les compétences des diverses entités des Nations Unies en vue de renforcer ce rôle. Dans une étude réalisée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur le rapport coût-efficacité des initiatives locales de prévention des conflits menées par des femmes, l'initiative des huttes de la paix mise sur pied au Libéria a été qualifiée de modèle de médiation sûre dans des contextes de différends locaux, en ce qu'elle permet de superviser les services policiers et judiciaires, de prévenir la violence fondée sur le genre et de soutenir les victimes, ainsi que de sensibiliser la population locale aux priorités liées à la consolidation de la paix. Les Volontaires des Nations Unies se sont associés au Bureau d'appui à la consolidation de la paix et à ONU-Femmes pour donner une voix aux femmes dans le cadre des dialogues nationaux et locaux menés au titre d'initiatives de consolidation de la paix au Guatemala, au Kirghizistan, au Libéria, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Sierra Leone et à Sri Lanka. Pour compléter ces activités, une communauté de pratique en faveur de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le domaine de la consolidation de la paix a été inaugurée sur le campus électronique des Volontaires des Nations Unies, afin de permettre aux pays de partager leurs connaissances. Conscients du rôle crucial que jouent les femmes dans la pérennisation de la paix au Soudan du Sud, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) mettent en œuvre un projet du Fonds pour la consolidation de la paix visant à faciliter l'accès des femmes rurales aux terres et à leur proposer des espaces pour débattre et aborder les problèmes liés aux droits fonciers.

18. En partenariat avec l'Institute for Integrated Transitions et avec l'appui du Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Centre de recherche sur les politiques de l'UNU a dirigé le projet de recherche intitulé « Limits of punishment: transitional justice and violent extremism », qui comprenait des études de cas en Iraq, au Nigéria et en Somalie. Le projet a établi un cadre pour la mise en place de nouvelles solutions à l'intention des personnes accusées d'association avec des groupes extrémistes violents. En collaboration avec les Gouvernements luxembourgeois et suisse, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Département des opérations de maintien de la paix, le Centre a également dirigé un projet concernant les enfants et la violence extrême, qui visait à déterminer pourquoi et comment, dans les conflits contemporains, des enfants rejoignent des groupes armés non étatiques, y sont exploités, puis les quittent. Des tables rondes ont ensuite été organisées avec des décideurs irakiens. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste a été informé des résultats de ces recherches lors de ses réunions sur les Principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers, les enfants et le terrorisme.

19. L'UNESCO a poursuivi ses efforts en vue de l'application des résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité, ainsi que du plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, adopté en 2016. Elle a adopté une approche multisectorielle inclusive et participative en faveur de l'intégration socioéconomique des jeunes au Burkina Faso, à Cabo Verde, en Gambie, en Guinée-Bissau, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Tchad, par l'entremise de son programme intitulé « Promotion de la paix et du développement durable par le renforcement des

compétences pour la vie et le travail dans le Sahel ». Ce programme propose notamment des activités de renforcement des capacités des formateurs et des enseignants pour permettre aux apprenants d'acquérir des connaissances et des valeurs de base relatives à la vie en société, ainsi que des activités de renforcement des capacités des jeunes, l'accent étant mis sur l'intégration sociale et économique, la promotion de politiques éducatives inclusives pour les groupes défavorisés et la production de l'émission d'actualités en ligne « Journal Rappé ». La phase initiale du programme a été financée par le Bureau de lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste du Groupe de cinq pays du Sahel.

Encadré 2

Mesures prises à l'échelle du système des Nations Unies pour renforcer la participation des jeunes à la consolidation de la paix

L'ensemble du système des Nations Unies a consenti des efforts pour donner aux jeunes les moyens d'œuvrer ensemble au changement social, de participer pleinement au développement de leurs sociétés et de promouvoir une culture de paix.

Pendant la période considérée, les jeunes se sont davantage impliqués dans la consolidation de la paix grâce à plusieurs activités répondant aux objectifs énoncés dans les résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité.

En septembre 2018, lors de la manifestation « Jeunesse 2030 », le Secrétaire général a lancé la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, qui vise à élargir les mesures prises aux niveaux mondial, régional et national pour répondre aux besoins des jeunes, renforcer leur capacité d'action et promouvoir leurs droits.

Fondée sur le Programme 2030, la stratégie comprend un certain nombre de domaines prioritaires répartis entre les trois piliers de l'action de l'ONU, dont la sécurité, la consolidation de la paix et la résilience, et entend aider les jeunes à devenir des acteurs de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire.

À la réunion du Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, qui s'est tenue en Namibie en avril 2019, un « laboratoire de la paix » a été organisé, notamment à l'intention de jeunes femmes, afin de cerner les obstacles qui entravent la participation des jeunes artisans de paix et les solutions qui la facilitent. Les jeunes ont jugé nécessaire d'être associés au débat, écoutés et respectés. Par ailleurs, il a été souligné que l'accès à l'information, les réseaux de jeunes et la technologie, notamment les médias sociaux, étaient des éléments indispensables pour promouvoir et favoriser la contribution active des femmes et des jeunes à la paix et à la sécurité. En Colombie, quelque 4 200 enfants et adolescents ont participé à des processus de consolidation de la paix dans neuf départements et 22 municipalités dans le cadre de la stratégie de l'UNICEF intitulée « Somos paz », renforçant leurs propres compétences ainsi que celles de leurs familles et communautés, et menant 105 initiatives de réconciliation locale. L'UNICEF a également collaboré avec la Commission de la vérité pour mettre au point des méthodes permettant aux enfants et aux adolescents de participer aux rencontres pour la vérité. Dans le droit fil du Pacte pour les jeunes dans l'action

humanitaire, lancé en 2016, le bureau du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en Jordanie s'est associé à United Muslim Relief dans le cadre du Programme de renforcement des capacités des jeunes en matière d'action humanitaire dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, en vue de donner aux jeunes les moyens d'agir dans des contextes humanitaires et de former de jeunes formateurs dans leurs communautés.

Cofinancé par le Canada, le projet conjoint de l'UNESCO et du Bureau de lutte contre le terrorisme intitulé « Prévention de l'extrémisme violent par l'autonomisation des jeunes en Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie » propose une démarche inclusive, multidisciplinaire et participative pour appuyer les initiatives locales menées par les jeunes et prévenir l'extrémisme violent grâce à l'éducation, à la culture, à la communication et à l'information. Plus de 2 500 jeunes ont bénéficié de ce projet, lancé en 2018, dans le cadre d'ateliers de renforcement des capacités et de formation, de séminaires et de conférences internationales, et par l'entremise de supports de connaissance tels que des études, des boîtes à outils et des publications, dont cinq sont en cours d'élaboration.

Grâce à son Fonds de solidarité pour la jeunesse, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a continué d'appuyer des organisations dirigées par des jeunes pour promouvoir la compréhension interculturelle en finançant six projets en Asie et en Afrique. Le programme du Fonds pour 2018 a été mis en œuvre avec le concours du Gouvernement finlandais ; à ce titre, six subventions d'un montant maximum de 25 000 dollars ont été accordées, ainsi qu'un appui technique pour l'exécution des projets. Ces projets, qui vont de l'élaboration d'un programme d'éducation à la paix à Sri Lanka à la lutte contre les discours de haine en République centrafricaine, ont compté 3 745 bénéficiaires directs et 329 167 bénéficiaires indirects.

Le premier rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, qui sera publié en 2020, donnera un aperçu complet des mesures prises en faveur des jeunes et de la paix et de la sécurité.

IV. Constitution d'un cadre de valeurs communes aux fins du renforcement de la cohésion sociale

20. Les entités des Nations Unies ont célébré le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans le cadre de manifestations couvrant tous les piliers du partage des connaissances et de la sensibilisation. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a publié une exposition en ligne sur la pertinence de la Déclaration dans le monde moderne, mettant en lumière 30 documents clefs qui véhiculent les idées et concepts essentiels du droit international des droits de l'homme pour parvenir à une culture de la paix. Dans la perspective de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre, plus de 2 000 personnes de 125 pays ont participé à la campagne vidéo « Faites vous entendre » du Département de la communication globale. Une exposition présentée au Siège a mis en lumière le rôle peu connu, mais essentiel, des représentantes dans l'élaboration de la Déclaration. Le premier Art Lab, dialogue avec des artistes internationaux sur les droits de l'homme, s'est tenu au siège de l'UNESCO en décembre 2018, en coopération avec le Théâtre national de Chaillot. La manifestation

a réuni des danseurs, des chorégraphes, des musiciens, des artistes-interprètes et des artistes visuels de différentes régions dans le cadre d'un dialogue ouvert sur la façon dont la créativité artistique peut contribuer à la défense des droits de la personne et de la dignité humaine. Le 21 mai, pour fêter à la fois le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, l'UNESCO a organisé à son siège une manifestation sur l'élargissement de l'accès à la culture. À cette occasion, la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels et des intervenants des secteurs des musées et de l'industrie technologique se sont penchés sur des problèmes contemporains qui mettent en péril la diversité culturelle, tels que les attaques délibérées contre la culture et les artistes, le recoupement de diverses formes de discrimination, les crises des réfugiés et l'urbanisation rapide.

21. Les principes des droits de la personne sont également le fondement de la Coalition internationale des villes inclusives et durables, un réseau de plus de 500 villes membres à travers le monde, qui ne cesse de promouvoir l'inclusion, la diversité et le vivre ensemble en concevant des politiques et des programmes qui profitent à tous. La Coalition a collaboré avec l'Observatoire international des maires sur le vivre ensemble pour formuler des lignes directrices sur cette notion qui seraient applicables aux politiques urbaines. L'action en cours porte notamment sur la conception de boîtes à outils pour lutter contre la discrimination, sur la base des enseignements tirés des pratiques des communes, et sur le partenariat avec la Coalition européenne des villes contre le racisme et la Marianna V. Vardinoyannis Foundation pour donner les moyens aux autorités municipales de favoriser l'inclusion des réfugiés et des migrants.

22. Dans les villes du monde entier, les espaces publics ouverts jouent un rôle crucial dans la vie sociale et économique, car ce sont des lieux où les gens peuvent interagir et se rassembler au-delà des barrières culturelles, ethniques et autres. C'est pour cette raison que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a construit une aire de jeu à Ouadi el-Joz (Jérusalem-Est), offrant aux habitants la possibilité de participer activement à la conception d'un espace public où tous les membres de la communauté peuvent interagir, et renforçant ainsi le sentiment d'inclusion, la sécurité, le bien-être et la qualité de vie générale des 25 000 résidents du quartier. De même, en aménageant un espace public à Nabaa, à Beyrouth, ONU-Habitat a voulu résoudre les conflits naissants entre les communautés d'accueil et de réfugiés ; l'ouverture d'espaces sûrs et utiles, où différentes voix et communautés peuvent être entendues et valorisées, peut contribuer à la cohésion sociale et à la réalisation des objectifs de consolidation de la paix.

23. Les entités des Nations Unies ont continué d'élargir leur participation à des cadres mondiaux de collaboration avec des acteurs confessionnels, lesquels jouent un rôle clef dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative « La foi pour les droits », qui s'adresse aux personnes croyantes et pratiquantes dans toutes les régions du monde et entend renforcer la cohésion, la paix et le respect au sein des sociétés. Le PNUD est un membre actif de cadres et partenariats mondiaux visant à favoriser le dialogue interreligieux et interculturel et la compréhension mutuelle, dont le Partenariat international sur la religion et le développement durable, le groupe consultatif du Network for Religious and Traditional Peacemakers et le Comité directeur mondial pour l'application du Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles. L'UNICEF interagit de plus en plus avec des chefs religieux en raison de l'influence cruciale qu'ils exercent en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, notamment en contribuant au comité directeur du Forum de l'Interfaith Alliance for

Safer Communities. Un guide de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne à l'intention des organisations d'inspiration religieuse a été distribué lors du Forum de l'Interfaith Alliance for Safer Communities, qui s'est tenu à Abou Dhabi en novembre 2018 et auquel ont participé 450 dirigeants religieux, organisations non gouvernementales et chefs d'entreprise du monde entier. En outre, grâce à l'action de l'Alliance mondiale « WeProtect », mouvement multipartite visant à éliminer l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, 85 gouvernements, 20 représentants d'entreprises et 24 organisations de la société civile et organisations religieuses se sont engagés à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'égard des enfants sur Internet.

24. Des dirigeants religieux et communautaires ont également joué un rôle de premier plan lors des dialogues organisés au niveau local pour mettre un terme à des pratiques néfastes, dont la mutilation génitale féminine, au moyen d'un consensus communautaire. Dans le cadre d'un programme conjoint du FNUAP et de l'UNICEF mené en Égypte, des dialogues de proximité sur la mutilation génitale féminine, tenus avec des partenaires nationaux et des chefs religieux, ont abouti à deux déclarations publiques faites avec le concours actif de 2 215 familles. Ces efforts ont également eu des retombées sur les politiques, puisque le Gouvernement égyptien a inclus des dispositions concernant l'abandon des pratiques de mutilation génitale féminine et des mariages d'enfants dans sa stratégie nationale pour l'enfance et la maternité pour la période 2018-2030 et a intégré le plan de lutte contre les pratiques néfastes dans le système national de protection de l'enfance. En outre, grâce au partenariat entre l'UNICEF et l'Agence des États-Unis pour le développement international en faveur de l'autonomisation des filles, la lutte contre la mutilation génitale féminine a été incorporée dans le programme de formation des juges et des procureurs dans les 23 provinces du pays.

Encadré 3

Collaboration avec les acteurs confessionnels

En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, et dans le cadre de son action de création de partenariats de proximité et de sensibilisation, le FNUAP s'attache de longue date à collaborer avec des dirigeants confessionnels afin de mettre en place des mesures qui changent la vie des filles et des femmes. Entre autres activités, le FNUAP coordonne l'Équipe spéciale interinstitutions sur la collaboration avec les acteurs confessionnels pour le développement durable, qui regroupe 20 organismes des Nations Unies et gère une base de données regroupant plus de 500 organisations d'inspiration religieuse partenaires. En 2018, l'Équipe spéciale s'est associée aux États Membres pour organiser 15 consultations et séminaires interconfessionnels sur certains aspects de la cohésion sociale. Elle a également créé un conseil consultatif multiconfessionnel réunissant 35 organisations non gouvernementales partenaires d'inspiration religieuse qui ont accepté de travailler en coopération avec l'ONU pour promouvoir la cohésion sociale et défendre les droits de la personne.

Dans les situations de crise, les femmes et les filles sont souvent touchées de façon disproportionnée par la violence fondée sur le genre, notamment le mariage d'enfants et les violences sexuelle et domestique. Le bureau du FNUAP en République arabe syrienne contribue actuellement à entretenir 44 espaces sûrs pour les femmes et les filles, une unité de protection de la famille et des centres de bien-être locaux dans tout le pays pour répondre aux besoins des femmes et des filles en matière

de services de santé sexuelle et procréative, de conseil et de formation professionnelle qui soient adaptés à la culture locale. Le FNUAP collabore également avec le Gouvernement pour renforcer les capacités des chefs religieux pour ce qui est de diffuser des messages en faveur de la santé sexuelle et procréative, de lutter contre la violence fondée sur le genre et de promouvoir la cohésion sociale et la résilience des communautés.

V. Diffusion des principes et des outils du dialogue interculturel et interreligieux grâce à une éducation de qualité et aux médias

25. Les compétences interculturelles peuvent être un outil crucial pour pérenniser la paix et contribuer au développement inclusif. Publié par l'UNESCO en 2019, le manuel sur le développement des compétences interculturelles au sein de groupes de parole présente une méthode structurée mais souple, applicable dans des contextes formels et informels. Ce manuel a été mis à l'essai dans toutes les régions, le but étant d'encourager les 500 participants aux groupes de parole à faire preuve de tolérance, d'empathie, d'introspection et de compréhension. De même, le manuel de l'UNESCO intitulé « J'écris la paix », qui vise à initier les jeunes à la diversité culturelle par l'entremise de systèmes d'écriture contemporains, a été utilisé pour la première fois en Côte d'Ivoire et au Maroc en 2018, puis en Égypte en 2019 ; il est actuellement diffusé dans le cadre d'une initiative pilote à laquelle participent plus de 2 250 élèves de l'enseignement primaire et secondaire dans 42 pays.

26. Pour offrir aux réfugiés une éducation équitable et de qualité, l'UNESCO et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont contribué conjointement aux travaux du groupe d'experts de l'éducation chargé de l'application de la Déclaration de Djibouti sur l'éducation des réfugiés de 2017. Dans les recommandations qu'il a formulées à sa deuxième réunion tenue à Addis-Abeba en juillet 2018, le groupe d'experts a demandé que les réfugiés soient intégrés dans les systèmes éducatifs nationaux d'ici à 2020 et que l'éducation des adultes, l'éducation non formelle et l'éducation différenciée, ainsi que la consolidation de la paix et l'éducation aux conflits figurent dans les programmes d'enseignement des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Favorisant l'intégration des migrants et des réfugiés sur les marchés du travail des pays d'accueil, l'initiative mondiale concernant un passeport des qualifications pour les réfugiés vise à faire reconnaître les qualifications des réfugiés qui ne sont plus en possession de leurs diplômes et certificats.

27. Appliquant une démarche préventive à long terme, les organismes des Nations Unies ont appuyé l'élaboration de programmes éducatifs visant à renforcer la résilience des apprenants face à l'extrémisme violent et à atténuer les facteurs de ce phénomène. En 2018, l'UNESCO a publié une note d'orientation sur les activités efficaces de prévention de l'extrémisme violent par l'éducation, dans laquelle sont décrites les bonnes pratiques éducatives en matière de prévention, afin d'aider les décideurs et les donateurs à concevoir des programmes adaptés. Cette note a été complétée par des ateliers sur la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation, dont l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'éducation pour la paix ; à ce titre, des décideurs et des formateurs d'enseignants ont été formés en Afrique de l'Est et de l'Ouest, en Asie centrale et du Sud et en Europe du Sud-Est. Par ailleurs, dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a fait appel à plus de 50 experts et universitaires d'Afrique et du Moyen-Orient, d'Asie centrale, d'Amérique latine et d'Asie du Sud et du Sud-Est

pour mettre sur pied une série de modules universitaires sur la lutte antiterroriste. Il s'agit notamment de présenter aux étudiants la démarche de l'ONU en matière de dialogue interreligieux et interculturel, ainsi que sa contribution à la cohésion sociale, à la paix et au développement, notamment dans la lutte contre le terrorisme, à la prévention de l'extrémisme violent et à la promotion des libertés fondamentales.

28. Les initiatives en matière d'éducation ont été élargies de manière à englober les principes de l'accès à la justice et de la mise en place d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, contribuant ainsi directement à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 4 et 16. Lancée en 2018, l'initiative conjointe de l'UNESCO et de l'ONUDC sur l'éducation à la citoyenneté mondiale pour une culture de la légalité met en commun l'expertise des deux organisations pour aider les professionnels de l'éducation à concevoir et à appliquer des démarches éducatives grâce auxquelles les apprenants pourront acquérir les connaissances, les attitudes et les compétences nécessaires pour participer de manière constructive et responsable à la vie en société. À cet égard, les deux entités ont publié un document d'orientation commun intitulé « Renforcer l'état de droit par l'éducation : guide à l'intention des décideurs politiques » et élaborent actuellement deux outils connexes axés sur l'enseignement primaire et secondaire. Le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha de l'ONUDC contribue à édifier une culture de paix en encourageant une culture de la légalité à travers ses quatre composantes, à savoir l'intégrité judiciaire, l'éducation pour la justice, la réinsertion des détenus et la prévention de la criminalité juvénile par le sport. Dans le cadre de ces activités, l'ONUDC a inauguré, en avril 2018, le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, réunissant plus de 680 juges du monde entier. Il a également continué de collaborer avec plusieurs pays sur des mesures visant à prévenir la radicalisation et la violence dans les prisons et à faciliter l'accès des détenus à l'éducation et aux programmes d'enseignement professionnel.

29. Des initiatives éducatives ont également été lancées pour renforcer la pertinence locale des principes d'une culture de paix par la mise à disposition d'outils contextuels et adaptables. En 2018, l'UNESCO a publié un document de sensibilisation sur la mise en contexte au niveau local de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de ses principes fondamentaux, à savoir le respect de la diversité, la solidarité et le sens commun de l'humanité. Par ailleurs, en 2019, l'École des cadres du système des Nations Unies a mis en ligne son premier cours d'initiation à la pérennisation de la paix, fruit de la collaboration entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Bureau de la coordination des activités de développement et le Comité permanent interorganisations, afin de fournir une formation approfondie sur cette notion et sur son application dans différents cadres et contextes. La collaboration entre les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales dans le domaine de l'éducation à la paix et aux droits de la personne s'est poursuivie dans le cadre des réunions régulières du groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme organisées par le Conseil de l'Europe, et au titre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, dont la troisième phase s'achève en 2019.

30. Si les connaissances techniques sont utiles et nécessaires dans une société axée sur la technologie, chacun doit apprendre au préalable à mener une réflexion critique sur le flot d'informations qui lui parvient. L'UNESCO a continué de développer et de diffuser son programme d'initiation aux médias et à l'information, ainsi que d'autres ressources éducatives, afin que les personnes ayant des aptitudes dans ce domaine aient les moyens d'accéder à l'information et aux contenus médiatiques, de les consulter, de les évaluer, de les exploiter et d'y contribuer de manière critique et responsable. Financé par l'Union européenne, le projet d'autonomisation des jeunes grâce à l'initiation aux médias et à l'information a été lancé en Jordanie en 2019 pour

prévenir la haine et l'extrémisme violent. Par ailleurs, une série de conférences internationales de haut niveau et de rencontres régionales a été organisée autour de dialogues thématiques sur la radicalisation en ligne, en vue d'une prise de conscience à l'égard des questions éthiques connexes.

31. L'aiguillage de la perception du public par les médias et la responsabilité qui en découle ont été mis en avant dans le cadre d'activités visant à améliorer la qualité du journalisme et de la présentation de l'information. En 2018, l'Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité de l'UNU a publié une étude de référence sur le traitement responsable de l'information sur la migration, qui examine la xénophobie et le rôle des médias dans la manière dont le public perçoit les migrants. À la conférence sur les médias face au terrorisme, organisée par l'UNESCO à son siège parisien en novembre 2018, des professionnels des médias, des organismes de réglementation des médias, des chercheurs et des représentants d'associations de victimes ont parlé de la façon dont les journalistes peuvent traiter des questions de terrorisme sans faire le jeu des discours haineux et clivants tenus par les terroristes. Au niveau national, l'UNESCO a aidé le Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression à renforcer les capacités des médias pour ce qui est de repérer et de limiter la diffusion des discours haineux, et a appuyé le projet d'observatoire des discours haineux et de l'incitation à la violence.

Encadré 4

Coopération multipartite dans la lutte contre le discours haineux en ligne

La montée des discours haineux en ligne est un exemple frappant des problèmes associés à la viralité et à la portée de l'information à l'ère numérique. Ces discours sont devenus de plus en plus fréquents ces dernières années. Souvent issus de l'intolérance et de l'hostilité, ils sapent les valeurs démocratiques, la stabilité sociale et la paix. Ils se situent également à la limite entre la liberté d'expression et l'atteinte aux droits des personnes, des groupes et des minorités, et remettent en question les notions de dignité, de liberté et d'égalité. Par ailleurs, la portée transnationale d'Internet exige une coopération interjuridictionnelle concernant les mécanismes juridiques de lutte contre les discours haineux.

Pendant la période considérée, la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine ont continué de faire l'objet de travaux jusqu'à leur lancement en juin 2019 ; ils ont pour but de coordonner l'action au sein du système des Nations Unies, en coopération avec les États Membres, les entreprises privées, la société civile et les médias, au titre d'une responsabilité conjointe. Fondée sur les droits de la personne, la Stratégie fournit des orientations sur la lutte contre les vecteurs des discours haineux et la façon de réduire leurs retombées sociales. Les mesures prises à cet égard seront conformes aux normes du droit international des droits de l'homme, notamment la liberté d'opinion et d'expression.

Dans le cadre de cette stratégie, les entités des Nations Unies sont invitées à promouvoir le dialogue interculturel, interconfessionnel et interreligieux et la compréhension mutuelle, à sensibiliser l'opinion publique au respect des droits de la personne, à la non-discrimination, à la tolérance et à la compréhension des autres cultures et religions, ainsi qu'à favoriser l'égalité des genres, notamment dans l'espace numérique.

32. Entre janvier 2017 et juin 2019, 207 journalistes ont été tués, dont 117 dans des pays qui n'étaient pas en proie à des conflits armés ; 89 % des 1 010 affaires de meurtre de ce type recensées par l'UNESCO au cours des 12 dernières années n'ont pas été élucidées. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé de promouvoir la liberté d'expression et la sécurité des journalistes, l'UNESCO appuie les États Membres en coordonnant la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité et en suivant les progrès relatifs à la cible 16.10 des objectifs de développement durable au niveau national pour garantir l'accès à l'information et protéger les libertés fondamentales.

33. Le droit à la liberté d'expression, y compris l'expression artistique et créative, est essentiel au développement de cultures dynamiques et démocratiques. Il a le pouvoir d'éclairer, d'interroger, d'offrir un répit aux personnes démunies et de contribuer au changement social. Dans le cadre de la Journée mondiale de la liberté de la presse, qui s'est tenue au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba en 2019, l'importance de la liberté d'expression artistique a été célébrée, notamment par 26 dessinateurs de presse réunis par l'association Cartooning for Peace. Le FNUAP a contribué à la publication de l'ouvrage intitulé « Empowering Women through Painting: Jordan », qui présente 88 interprétations par des femmes artistes de leur autonomisation à travers l'art. Le bureau du FNUAP en Jordanie s'est associé au secteur privé pour dénoncer la violence fondée sur le genre dans le cadre d'un concours de dessin en ligne sur l'autonomisation des femmes. En un mois, 167 contributions sont parvenues du monde entier et 17 835 utilisateurs ont accédé à la plateforme en ligne. À l'occasion de la Journée internationale du jazz, le 30 avril 2019, des concerts et des programmes éducatifs ont été organisés dans plusieurs villes d'Australie, pays hôte ; les célébrations, qui se sont étalées sur deux semaines, ont mis en valeur la force de cette musique, symbole de liberté et de créativité et langage universel de la paix.

34. D'une simple plateforme d'échange d'informations, Internet s'est développé jusqu'à devenir l'épine dorsale des entreprises, des services et des infrastructures modernes, comptant quelque 3,2 milliards d'utilisateurs dans le monde. Malgré l'immense pouvoir de transformation et les avantages pour la société qui découlent de son utilisation, cette technologie demeure vulnérable par nature. Plusieurs États continuent de développer leur cadre national de cybersécurité afin d'être mieux préparés au niveau national et de mieux coopérer au niveau international sur cette question. Ayant déjà collaboré avec des pays dans ce domaine, l'Union internationale des télécommunications s'est associée, en 2018, à 14 autres entités pour établir un guide de référence adaptable en vue d'aider les pays à saisir la finalité et la teneur d'une stratégie nationale de cybersécurité et la manière d'en élaborer une. Aux fins de l'amélioration du niveau de cybersécurité internationale, l'Indice de cybersécurité dans le monde continue d'être utilisé pour mesurer l'importance que les pays attachent à cette question sur la base de données factuelles concernant les cinq principaux domaines suivants : droit, technique, organisation, renforcement des capacités et coopération nationale et internationale. L'Indice permet aux pays de cerner les domaines dans lesquels leur démarche peut être améliorée et d'harmoniser leurs pratiques avec celles d'autres pays. En 2019, l'Indice tenait compte des données de 155 pays participants, soit 50 de plus qu'en 2015.

VI. Promotion du dialogue interculturel aux fins du développement durable et de ses dimensions éthique, religieuse, sociale et culturelle

35. Par rapport aux années précédentes, les organismes des Nations Unies ont davantage participé à des démarches conjointes et coordonnées, à des plateformes et à des réseaux qui mettent en commun leurs compétences pour favoriser un développement durable et équitable. Depuis 2000, le Pacte mondial des Nations Unies s'est développé jusqu'à devenir la première initiative au monde en matière de développement durable des entreprises, engageant ces dernières à articuler leurs activités et leurs stratégies autour de 10 principes dans les domaines des droits de la personne, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Actuellement, l'alliance compte plus de 9 500 entreprises et 3 000 signataires non commerciaux basés dans plus de 160 pays, et près de 70 réseaux locaux. Tout au long de l'année 2018, 10 tables rondes sur les droits de la personne se sont tenues ou étaient prévues partout dans le monde dans le cadre des réseaux locaux du Pacte mondial. S'appuyant sur l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les réformes du système de développement, le PNUD et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ont poursuivi leurs travaux de renforcement des piliers politiques et de développement de l'ONU en lançant des initiatives dans divers pays du monde au titre de leur programme commun de renforcement des capacités nationales de prévention des conflits. Lors de la conférence préparatoire à la session de 2019 du forum politique de haut niveau pour le développement durable sur le thème « Sociétés pacifiques, justes et inclusives : la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et la voie à suivre pour ne laisser personne de côté », qui s'est tenue à Rome en mai 2019, des décideurs de haut niveau, des praticiens et des experts se sont penchés sur différentes démarches nationales en matière de dialogue et sur la manière dont celui-ci peut servir d'outil efficace en faveur de sociétés ouvertes et équitables. Pendant cette conférence, l'UNESCO et le PNUD ont organisé un débat sur le thème « Promouvoir le dialogue et réduire l'insécurité ». Les travaux que l'UNESCO mène en partenariat avec l'Institute for Economics and Peace pour déterminer les conditions propices à un dialogue interculturel efficace ont été examinés en vue de renforcer l'action du système des Nations Unies en matière de médiation et de réconciliation.

36. Participant activement aux démarches menées à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a approfondi sa collaboration avec les organisations intergouvernementales pour mettre en place un programme environnemental tenant davantage compte de l'égalité des genres, en intégrant ces questions dans divers domaines thématiques liés aux changements climatiques et en lançant des initiatives qui mettent en valeur le rôle moteur des femmes dans l'action climatique. Dans le cadre du partenariat femmes-hommes du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un programme de formation en ligne sur l'égalité des genres et l'environnement a été lancé grâce à la coopération entre la Convention-cadre, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Programme de microfinancements du FEM, la FAO, le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le secrétariat du FEM, entre autres entités. La FAO a maintenu la démarche participative des Clubs Dimitra pour faciliter l'autonomisation des populations rurales grâce à la mobilisation communautaire, au dialogue et à l'action collective, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes. Au Yémen, la FAO encourage les groupes de femmes et de jeunes à dialoguer avec les chefs des tribus pour plaider en faveur de la résolution des conflits liés à l'eau et pour

appuyer les efforts de réforme locale tenant compte de la problématique femmes-hommes. En 2018, l'Institut des hautes études sur la viabilité de l'ONU a publié un document d'orientation sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, dans lequel il a examiné les difficultés croisées qui font obstacle à l'égalité des genres dans tous les domaines couverts par les objectifs de développement durable. En 2018, l'Organisation mondiale du tourisme a publié le document intitulé « Tourism for Development, Volume II: Good Practices », dans lequel elle a examiné les manières dont le tourisme peut concrètement contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce document s'appuie sur des données issues de consultations globales et présente 23 études de cas dans le monde entier.

37. Les acteurs confessionnels et les organisations d'inspiration religieuse peuvent jouer un rôle essentiel dans le développement, en particulier au niveau local, en instaurant la confiance autour d'objectifs communs. En janvier 2018, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a lancé l'initiative « Faith for Earth », une stratégie de collaboration avec les organisations d'inspiration religieuse en tant que partenaires clefs dans la réalisation des objectifs de développement. La réalisation de ses trois principaux objectifs, fondés sur les orientations stratégiques, le financement et la prise de décisions basée sur les connaissances, dépend largement de la mobilisation des populations locales en faveur de la coopération interconfessionnelle dans la gestion de l'environnement. Cette stratégie a été examinée lors d'une réunion mondiale organisée pendant l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement avec 40 délégués d'organisations représentant 10 confessions.

Encadré 5

Les peuples autochtones, acteurs à part entière des mesures de lutte contre les changements climatiques

Les peuples autochtones représentent moins de 5 % de la population mondiale, mais se chargent de la sauvegarde de 80 % de la biodiversité de la planète. Ils sont exposés à une menace croissante associée à une série de facteurs, tels que les politiques d'exclusion, le manque de reconnaissance et de protection de leurs droits et l'incidence des changements climatiques. Englobant des méthodes traditionnelles d'observation des changements climatiques mondiaux et des mesures d'adaptation développées au fil du temps, le savoir autochtone est une ressource précieuse.

En 2015, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a chargé la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones de remplir trois fonctions essentielles liées aux connaissances, aux moyens d'action et aux politiques et mesures relatives aux changements climatiques. En décembre 2018, à l'issue d'une phase de développement de trois ans, la Conférence des Parties a officiellement créé un groupe de travail en vue de rendre la plateforme opérationnelle, ce qui a donné lieu à des progrès notables. Ce groupe de travail vise à améliorer la prise en compte des expériences des populations locales et des peuples autochtones dans un cadre de longue durée, inclusif et porteur de résultats, dans lequel les communautés qui sont les premières à subir les effets des changements climatiques pourront pleinement contribuer aux mesures prises à l'échelle mondiale pour atténuer ces phénomènes et s'y adapter. La plateforme dispose d'une structure de gouvernance dont la moitié des membres sont des représentants autochtones. Dans le contexte de la Convention-cadre sur les changements climatiques, le processus qui a conduit à cette décision était

unique en ce qu'il prévoyait la participation directe des peuples autochtones aux négociations.

VII. Conclusions et recommandations

38. La paix est au cœur de la Charte des Nations Unies et de l'ensemble des activités des organisations du système des Nations Unies. La culture de paix repose sur l'idée que la paix est fragile et qu'elle doit faire l'objet d'une quête incessante. Tout doit être mis en œuvre pour la protéger chaque jour et en tout lieu. Au fil des décennies, cette idée a évolué au-delà des notions traditionnelles de sécurité pour englober les nouveaux obstacles à la création de sociétés pacifiques, notamment la montée de l'injustice sociale, la vitesse exponentielle des communications, les violations des droits de la personne, la normalisation du discours haineux, la crise climatique, la menace du terrorisme et l'influence potentiellement perturbatrice de l'intelligence artificielle. Dans le même temps, les entraves séculaires à la paix, dont la violence à l'égard des femmes et les conflits violents, ont persisté, voire gagné en ampleur. Des avancées encourageantes ont été constatées dans un certain nombre de domaines, mais la progression vers une culture de paix et de durabilité n'a pas été aussi tangible que prévu, sachant que les conflits violents se sont accrus au cours des trente dernières années. Si, ces 20 dernières années, des accords ont été conclus et des initiatives et mesures ont été prises à l'échelle internationale en faveur de ces principes, le paysage mondial actuel témoigne du fait que nous ne sommes pas à la hauteur des défis qui se présentent à nous, qu'ils soient anciens ou nouveaux.

39. Tout espoir n'est pas perdu, cependant. Les mutations démographiques et technologiques engendrent certes de nouveaux risques et problèmes, mais elles ouvrent aussi de nouvelles perspectives pour la consolidation et la pérennisation de la paix. Les initiatives décrites dans le présent rapport sont autant de tentatives de saisir des occasions qui se font jour. Elles contribuent dans une large mesure au vaste effort déployé à l'échelle mondiale pour concrétiser les promesses faites dans la Charte des Nations Unies et, plus récemment, dans le Programme 2030, notamment celle de ne laisser personne de côté.

40. L'instauration d'une culture de paix va de pair avec l'observation des droits de la personne, le respect de la diversité et l'édification de sociétés plus justes. Dans le cadre de cette démarche, il importe de renforcer la notion de défense de la paix dans l'esprit des femmes et des hommes. À ce titre, il est encourageant de constater que les mesures en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 se multiplient et que l'importance du caractère transversal et interdépendant de cet objectif pour l'accomplissement des autres objectifs est mieux connue. Les projets éducatifs entrepris durant la période considérée ont tenté de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'intolérance et ont concrétisé le principe de justice en matière de programmation. En 2018, les célébrations du soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont témoigné de la pertinence de ces droits et ont permis de réaffirmer les principes d'universalité, d'interdépendance, d'indivisibilité, d'égalité et de non-discrimination sur lesquels repose ce texte.

41. Les discours haineux nuisent à la tolérance, à l'inclusion, à la diversité et à l'essence même des normes et des principes des droits de la personne. Ils sapent la cohésion sociale, érodent les valeurs communes, sont le terreau potentiel de la violence, font reculer la cause de la paix, de la stabilité et du développement durable, et entravent le respect des droits de toutes les personnes. Facilités et amplifiés de façon exponentielle par les technologies numériques, les discours haineux et

destructeurs ciblent souvent les femmes, les groupes minoritaires et les personnes les plus vulnérables. Cependant, des mesures de lutte contre ce fléau ont été prises, notamment la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, récemment lancés, et le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique a formulé des propositions à cet égard. L'apparition récente de groupes de bénévoles qui s'organisent pour combattre le harcèlement et les discours haineux en ligne témoigne du potentiel de la collaboration. L'appel de Christchurch pour supprimer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne et le Plan d'action pour la protection des sites religieux constituent également des avancées notables.

42. L'un des principaux défis qu'il nous faut relever pour atteindre les objectifs de développement durable consiste à élaborer des démarches plus préventives et inclusives qui garantissent la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, marginalisés et sous-représentés. L'objectif de ne laisser personne de côté doit être une priorité pour la paix. À mesure que les sociétés deviennent plus multiculturelles, multiethniques et multireligieuses, nous devons investir davantage dans la cohésion sociale et admettre que la diversité est une richesse et non une menace. Des politiques et des institutions inclusives sont essentielles pour prévenir l'effilochage du tissu social, un phénomène annonciateur de crise. Chaque communauté doit avoir le sentiment que son identité est respectée, tout en faisant partie intégrante de la société. L'Année internationale des langues autochtones a servi de cadre aux activités menées à l'échelle du système des Nations Unies pour mettre en lumière les questions touchant aux peuples autochtones, en particulier leur rôle dans l'édification de la paix et dans la cohésion sociale. Pendant la période considérée, les mesures visant à élargir la participation des acteurs concernés, à stimuler celle des jeunes et à promouvoir le dialogue interculturel ont été jugées hautement prioritaires.

43. La prise en compte et la compréhension du contexte local dans les processus de dialogue ont fait l'objet d'une attention accrue, tant au niveau des Nations Unies que des pays. Les entités des Nations Unies ont fait rapport de leur collaboration continue avec les acteurs confessionnels et de la participation accrue des médiateurs locaux au règlement des conflits. La mobilisation des groupes de la société civile en tant qu'acteurs clefs de la promotion du dialogue et d'une culture de paix peut avoir de nombreuses retombées positives, étant donné le rôle joué par ces groupes dans la résolution des problèmes en ligne et hors ligne et dans le renforcement de la résilience des communautés.

44. Sachant que la Décennie internationale du rapprochement des cultures prendra fin en 2022, il est opportun de se pencher sur la manière de maintenir la dynamique instaurée depuis 2013. Il convient d'envisager des initiatives pour assurer la collecte systématique des données, le recensement des bonnes pratiques adoptées par les États Membres et l'élaboration de mécanismes de déclenchement par des systèmes d'alerte. En outre, il y a lieu de prendre, aux niveaux local, national, régional et international, des mesures intégrées et inclusives reposant sur des éléments factuels et des données fiables pour clarifier les conditions nécessaires à un dialogue efficace. Le monde se trouvant à moment charnière, il faut redoubler d'efforts pour instaurer une culture de paix et concrétiser les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le Programme 2030.